

- [Pour trouver un avocat :](#)

Si vous cherchez un avocat, vous pouvez aller sur le site du Conseil National des Barreaux de France :

[http://cnb.avocat.fr/Trouver-un-avocat-en-France\\_a341.html](http://cnb.avocat.fr/Trouver-un-avocat-en-France_a341.html)

Il vous suffit ensuite de compléter les rubriques proposées.

La rubrique « *mentions de spécialisation* » renvoie vers les Avocats spécialisés en un domaine spécifique et dont la compétence a été sanctionnée par un examen théorique. Seuls les Avocats ayant plusieurs années d'exercice dans le domaine concerné peuvent prétendre passer cet examen. Il existe 15 mentions de spécialisation.

En ce qui concerne la question de l'inceste il est possible de consulter un avocat spécialisé en « *droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine* » ou « *droit pénal* ». Précisons cependant que le choix d'un Avocat ne doit pas se limiter à ce critère. En effet, de nombreux Avocats ont acquis une réelle compétence dans certains domaines par leur exercice professionnel sans cependant avoir passé l'examen dit de « spécialisation ».

S'il s'agit de défendre un mineur il importe néanmoins de s'assurer que l'Avocat que l'on envisage de choisir connaît ce domaine particulier qu'est la justice des mineurs.

Vous pouvez également toujours demander à ce qu'il vous en soit désigné un par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Pour plus d'informations vous pouvez également consulter le site du Conseil National des Barreaux de France :

[http://cnb.avocat.fr/Choisir-votre-avocat\\_a131.html](http://cnb.avocat.fr/Choisir-votre-avocat_a131.html)